

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil syndical

Objet de délibération :

Compte Financier Unique 2025

Séance du 10 février 2026 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 57 délégués sur 82, convoqués le 28 janvier 2026.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Céline AGUERSIF, Claire ANDRÉ, Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Eliane NAMBOTIN, Valérie PERRACHON, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jocelyne LABARRIERE, Véronique CORNA, Messieurs Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Morgan CORNEFERT, Eric BEAUFORT, Christian de BOISSIEU, Patrice FREY, Alexandre NANCHI, Pascal VETTARD, Philippe DEYGOUT, Emmanuel GINET, Christian LIMOUSIN, Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Gabriel FOURNIER, Thierry LADREY, Serge MERLE, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT, Gilberto GRECO, Laurent ROBERT et Roelof VERHAGE.

CC de la Côtière à Montluel : Madame Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Franck GENILLON, Pierre-Yves GERARD, Bernard LAVIRE et Patrick MEANT.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Myriam FANGET, Joëlle MARION, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Christian BATAILLY, Vincent BOURDEAUDUCQ, Cyrille DUMOULIN, Jean-Michel BOULMÉ, Jean-Noël POUPLIER et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Madame Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERON, Xavier DELOCHE, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir :

Daniel MARTIN (CC Plaine de l'Ain) à Alexandre NANCHI (CC Plaine de l'Ain)

Pascal PAIN (CC Plaine de l'Ain) à Eric BEAUFORT (CC Plaine de l'Ain)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Messieurs Jérôme DOCHE, Giacomo VALERIOTI et Jean-Luc RAMEL.

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Andrée RACCURT, Messieurs Philippe FERRAND et Philippe POIRSON.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Monsieur Pierre BELY.

CC Miribel et Plateau : /

Est élue secrétaire de séance : Mme Béatrice DALMAZ (C.C. Plaine de l'Ain)

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2025 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le Président présente le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2025 ci-après :

PRESENTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - Fonction 820			
Résultat de l'exercice 2025			
FONCTIONNEMENT		REALISATIONS	RAR
	Dépenses	198 871,08 €	non repris
	Recettes	232 226,36 €	non repris
Résultat de l'exercice	Excédentaire	<u>33 355,28 €</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2025			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	41 390,17 €	33 355,28 €	74 745,45 €

PRESENTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT - Fonction 820			
Solde d'exécution de l'exercice 2025			
INVESTISSEMENT		REALISATIONS	RAR
	Dépenses	94 668,40 €	non repris
	Recettes	57 964,26 €	non repris
Résultat de l'exercice	Déficitaire	<u>-36 704,14 €</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2025			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	94 942,77 €	-36 704,14 €	58 238,63 €

Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré, et en l'absence du Président,
A l'unanimité,

- APPROUVE sous la Présidence de Philippe BELAIR, 2^{ème} Vice-président, le compte financier unique de l'exercice 2025,
- DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le 2^{ème} Vice-président,

Ph Belair

Philippe BELAIR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le